

# Bienvenue dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Lannemezan



# CAISSE DES ECOLES



VILLE DE LANNEMEZAN



*Année scolaire*  
**2025 - 2026**

# Mot de Robert MONZANI

Maire adjoint

En charge de l'Education et de la culture

Madame, Monsieur, chers parents,

Dans le souci de toujours mieux vous informer sur les services que vous propose la Caisse des écoles, un groupe de travail composé d'élus, de fonctionnaires des services, de représentants de l'Education nationale, de la CAF, de jeunesse et sports, de parents d'élèves a établi ce fascicule. L'objectif est de vous donner tous les renseignements nécessaires pour vous permettre de gérer au mieux les diverses situations que vous êtes susceptibles de rencontrer lors du parcours scolaire de votre enfant.

Nous l'avons voulu le plus complet possible ; sachez qu'il pourra évoluer en fonction de diverses mesures modificatives du fonctionnement qui pourraient être décidées dans les années à venir.

Ce document sera également mis en ligne sur divers support dématérialisés : site de la mairie de Lannemezan, Facebook de cette même mairie, Environnement Numérique de Travail (ENT).

Nous serons heureux de recevoir vos éventuelles remarques pour constituer un document exhaustif et le plus pratique possible.

Vous constaterez également des évolutions majeures dans nos écoles qui visent à améliorer les enseignements et favoriser un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) dédié à l'épanouissement des enfants...

Veillez croire à notre sincère dévouement pour optimiser notre fonctionnement et favoriser des échanges constructifs et cordiaux.

# Sommaire

## I) PRÉSENTATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Les horaires

Représentant mairie et pôle administratif

## II) LES 4 GROUPES SCOLAIRES

Présentation des 4 écoles

Nom des Directrices des écoles et des équipes enseignantes respectives

Adresse et numéro de téléphone

Horaires

Education physique et sportive

Les ATSEM

Portail famille

Le PEDT

## III) L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les ALAE par école

Les horaires

Enfant non récupéré après la fermeture

Inscription

Présentation des 4 ALAE

Nom des directrices et directeurs ALAE

Adresse, téléphone et horaires

L'étude surveillée

Le service minimum

La restauration (p.15)

Lieu

Encadrement

Entretien des locaux

Tarifification cantine et ALAE

Réservation pour les repas

Allergie alimentaire

Inscriptions et paiement cantine et ALAE

Les vacances scolaires

## IV) LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRE

Centre de Loisirs

Local Jeunes

# I) PRESENTATION DE LA CAISSE DES ECOLES



La Caisse des écoles est un service indépendant, géré par un comité de gestion, présidé par M. le Maire Bernard PLANO. M. MONZANI, quatrième adjoint du Conseil Municipal, en est le président délégué et veille aux orientations politiques et éducatives de l'enfance et de la jeunesse sur la commune.

Des élections ont lieu chaque début d'année scolaire afin d'élire les membres du comité de gestion. *(Les personnes qui souhaitent faire partie du comité peuvent se faire connaître auprès de la Directrice de la Caisse des Ecoles).*

La caisse des écoles gère les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants de la maternelle à l'élémentaire. Elle s'occupe également des inscriptions pour la restauration scolaire. C'est la société Elior qui fournit les repas de vos enfants sur les 4 cantines des groupes scolaires : Guérissa, Paul Baratgin, Bourtoulets et Las Moulias.

La Caisse des Écoles est située au Bâtiment "Services Municipaux "  
308, rue Alsace Lorraine  
Téléphone accueil : 05.62.99.13.31  
Adresse mail : [caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr](mailto:caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr)

## Les horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Mercredi de 8h30 à 12h

Fermé le mercredi après-midi

# Représentant Mairie et Pôle administratif

**Adjoint au Maire, Education et Culture**

M. MONZANI Robert

**Directrice de la Caisse des Ecoles**

Mme COLIN Claire

05.62.98.13.32

**Inscription scolaire et accueil**

Mme DUPOUEY Christine

05.62.98.13.31

**Coordinatrice Enfance**

Mme PIETROWSKI Carine

05.62.98.13.36

**Comptabilité et accueil**

Mme OTMANI Laetitia

**Chargée de missions dans le cadre du PEDT**

Mme PRIEUR Agnès

05.62.98.13.33



## II) LES 4 GROUPES SCOLAIRES

Présentation des 4 écoles.

### Groupe scolaire Paul Baratgin



**Directrice du groupe scolaire** : Mme MARTINET Margo

5 classes + 1 ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

**MS/GS** : M ANDRE Sébastien et Mme VIRELAUDE Noëlle (ATSEM)

**PS/CP** : Mme GODFROY Béatrice et Mme DASTUGUE Valérie (ATSEM)

**CE1/CE2** : Mme VIDAL VILLALBA Anne-Laure

**CM1/CM2** : Mme MARTINET Margo

**ULIS** : Mme DUPLAN et Mme LAGURGUE Marie-Hélène (AESH, Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66

## Groupe scolaire des Bourtoulets



**Directrice du groupe scolaire :** Mme KRAKOWIAK Isabelle

5 classes + une classe adaptée en lien avec le centre "Beau Soleil" (hôpital de jour pour enfants)

**PS/CP :** Mme GIRON Martha et Mme RODRIGUEZ Nadège (ATSEM)

**MS/GS :** Mme KRAKOWIAK Isabelle et Mme CAMACHO Milagro (ATSEM)

**CP/CE1 :** Mme ROMERO Nadège

**CE2/CM1 :** Mme ARNAUNE Nathalie

**CM1/CM2 :** Mme SCHOEMAKER Emmanuelle

**Classe adaptée :** Mme SPRINGEAL Linda

474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38



## Groupe scolaire du Guérissa



**Directrice du groupe scolaire** : Mme ASTRUC Armelle

**TPS/MS** : Mme MUR Sandrine et Mme BELINGOU Laura (ASTEM)

**PS/GS** : Mme RIDEL Anne et Mme LEMARC Laura (ATSEM)

5 classes et 1 classe UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants)

**CP/CE1** : Mme ASTRUC Armelle et Mme JOURTAU

**CE1/CE2** : M. SUERES Michel

**CM1/CM2** : M. PHILIPPE Olivier

**UPE2A** : Mme JOURTAU Véronique

303 route du Lande du BOC, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45

## Groupe scolaire de Las Moulias



**Directrice de l'école** : Mme GALLARDO Marie Dolores

**PS/MS** : Mme DUFFO Sandrine et Mme BAYLERE Christelle (ATSEM)

**GS/CP** : Mme ESPEISSE Céline et Mme BIEFFEILH Laetitia (ATSEM)

5 classes + 1 classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

**CP/CE1** : Mme AIELLO Patricia

**CE2/CM1** : Mme GRAZIDE Marina

**CM1/CM2** : Mme GALLARDO Marie Dolores

**ULIS** : M. LUVISITTO Éric et Mme GONCALVES Christine (AESH,  
Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.38.74

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.42

# Horaires des écoles

## Horaires de classes

### Groupes scolaires de Paul Baratgin et Las Moulias

8h45-11h45 / 13h30-16h30

### Groupe scolaire des Bourtoulets

9h-12h / 13h30-16h30

### Groupe scolaire du Guérissa

9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi.

## Education physique et sportive

L'enseignement sportif est dispensé par deux éducateurs sportifs municipaux, sous la responsabilité de l'enseignant, à raison de 1 heure par classe par semaine.



## Les ATSEMS

L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Il est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisé directement par les enfants.

Il participe à la communauté éducative et peut également être chargé de la surveillance de ces enfants dans les cantines et les accueils de loisirs.

Les ATSEM épaulent l'enseignant dans l'accueil du matin des enfants et de leurs parents au sein de l'école (surveillance du portail) et de la classe. Elles veillent à l'hygiène des enfants en accompagnant le passage aux toilettes et le lavage des mains. Elles jouent un rôle dans l'apprentissage de l'autonomie (habillement, lacets...)

Le midi, sur les écoles de Lannemezan, elles accompagnent les enfants à la cantine parfois avec la présence d'un animateur. Dans la cour, mais aussi à table, les agents aident aussi les plus jeunes dans la prise des repas. Elles sont également amenées à les encadrer sur une partie du périscolaire.



## VOTRE ESPACE FAMILLE



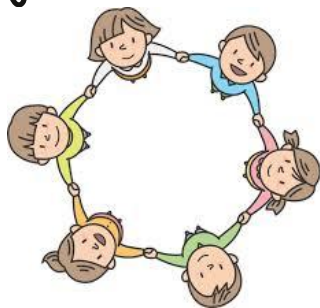
<https://lannemezan.fr/fr/rb/287055/portail-famille-5>

Accédez à votre espace privé en ligne à l'aide de votre code d'accès envoyé par mail par le service de la Caisse des Ecoles, 7/7 et 24h/24h.

Vous avez accès à la réservation pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire (8 jours à l'avance délai minimum).

Sachez que vous avez aussi la possibilité d'effectuer vos démarches directement auprès de la Caisse des Écoles de Lannemezan ou par téléphone pour les réservations (adresse, téléphone et horaire d'ouverture notifié plus haut dans le document).

# LE P.E.d.T (Projet Educatif de Territoire)



Le but du PEDT est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une continuité éducative entre le scolaire et le périscolaire.

Le projet est travaillé en amont et en concertation avec les directeurs et directrices ALAE et les équipes d'animation, le local jeunes, les équipes enseignantes, la CAF (Caisse des Allocations Familiales), la Mairie, la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport), l'Education Nationale, les parents d'élèves et le centre de loisirs.



## III) L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Ce service met à disposition un lieu adapté aux enfants de la maternelle à l'élémentaire. L'équipe d'animation qui encadre apporte un regard bienveillant et une écoute. Elle propose des animations tout au long de l'année.

Elles sont mises en place en fonction du projet pédagogique et d'animation établi par l'équipe d'ALAE en début d'année.

### **Le matin et le midi.**

L'accueil périscolaire est assuré par du personnel de la Caisse des Écoles de Lannemezan. L'intervention d'un éducateur sportif de la commune est également mise en place sur le temps de restauration.

# LES A.L.A.E PAR ECOLE

## (Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles)

### Horaires.

L'accueil se déroule tous les jours d'école. Dans le cadre du PEDT, les accueils périscolaires ont des temps communs entre maternelle et élémentaire en tout début d'accueil pour les matins et en toute fin d'accueil pour le soir.

ALAE	Matin	Midi	Soir
Bourtolets	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de <b>7h30 à 8h15</b> , puis à partir de 8h15 accueil différencié jusqu'à 8h50.	De 12h à 13h20	De 16h30 à 17h00 accueil différencié
Guérissa	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de <b>7h30 jusqu'à 8h35</b> pour Paul Baratgin et Las Moulias et <b>jusqu'à 8h50</b> sur Guérissa		De 11h45 à 13h20
Las Moulias			
Paul Baratgin			

### Le soir.

#### Récupération de l'enfant

L'accueil périscolaire se terminant à 18h15, les parents doivent veiller à être ponctuels et à prévenir l'équipe d'animation sur le numéro de téléphone de l'école ou la Caisse des Ecoles si un événement imprévu les retardait de quelques minutes.

A partir de 18h15, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

#### Enfant non repris après l'heure de fermeture :

Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant aura la possibilité de déjeuner sur place après appel des parents. Le temps du midi sera facturé ainsi que le repas. Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, la gendarmerie sera contactée et prendra les mesures nécessaires afin qu'il soit mis en sécurité.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et à la Caisse des Écoles les coordonnées de plusieurs personnes habilitées à venir le chercher.

## Inscription

Si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant de l'A.L.A.E, vous devez l'inscrire au préalable à la Caisse des Écoles.

**Les dossiers complets doivent obligatoirement être remis à jour à chaque début d'année scolaire.**

## PRESENTATION DES 4 ALAE DE LANNEMEZAN



### **A.L.A.E de Paul Baratgin**

**Responsable : M LAFON Loïc**

346 rue Pasteur

65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66

L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de **7h30 jusqu'à 8h35**

### **A.L.A.E des Bourtolets**

**Responsable : Mme MARSAIS Marie**

474 Boulevard des Tilleuls

65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38

L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de **7h30 à 8h15**, puis à partir de 8h15 accueil différencié jusqu'à 8h50.

## **A.L.A.E du Guérissa**

**Responsable : Mme MARSAIS Marie**

303 route du Lande du BOC

65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45

L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de **7h30 jusqu'à 8h50**.

## **A.L.A.E de Las Moulias**

**Responsable : Mme MORENO Alexandrine**

179 rue de la Cité des Bans

65300 Lannemezan

Téléphone : 05.62.98.10.42

L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de **7h30 jusqu'à 8h35**.



## **L'ETUDE SURVEILLEE**

L'étude surveillée se déroule le lundi et le jeudi soir sur chaque groupe scolaire de 17h à 18h. Ce soutien est proposé aux enfants le soir sur le temps ALAE, libres sont ceux qui souhaitent y participer.

## **LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (S.M.A)**

Dans l'éducation nationale, en cas de grève, un accueil des élèves des écoles du premier degré doit être assuré par le personnel enseignant pendant le temps de classe. Au-delà de 25 % de grévistes, la commune peut faire appel à des agents municipaux qualifiés pour assurer cette mission.

### **Mouvement de grève uniquement Education Nationale**

#### **Lieu d'accueil**

Les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école.

Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des quatre écoles font grève, le S.M.A se fait sur 1 seul site.



## Objectif

Le service minimum a été mis en place pour permettre aux parents qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants. Aussi, il est demandé aux parents qui ne travaillent pas de garder leur enfant.



## LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés par la société Elixor.

Pour le repas des enfants des classes maternelles, les enfants sont servis à table.

Pour les élèves des classes de CP au CM2, ils bénéficient d'une restauration de self-service. Cela leur permet d'être plus autonomes et de les préparer au collège.

Au menu chaque jour il y a une entrée, un plat, un produit laitier, un dessert et du pain.

Les menus sont composés à 50% de produits bios sur la semaine.

Suivant la loi égalim, un repas végétarien est proposé une fois par semaine.

Le menu sans viande permet aux enfants de découvrir le goût de légumes avec des féculents peu consommés comme du boulgour, quinoa...

Des menus à thème sont proposés tout au long de l'année scolaire : menu chinois, menu américain, repas de Noël ... Des animations en lien avec les repas sont mises en place sur les temps périscolaires pour faire du lien entre les temps d'animation et la cantine. Cela permet de créer une continuité entre les différents temps.

## Lieu

Les élèves des 4 écoles de Lannemezan mangent sur place dans leur cantine respective

## Encadrement :

Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par du personnel de la Caisse des Ecoles qualifié.

## Entretien de tous les locaux (écoles et cantines)

Il est assuré par des agents de la Caisse des Ecoles

## Horaire du service cantine sur les écoles.

Paul Baratgin : 11h45 à 13h20

Bourtolets : 12h à 13h20

Las Mouliaas : 11h45 à 13h20

Guérissa : 12h à 13h20

## Inscription et paiement

Pour bénéficier de ce service, vous devez **inscrire votre enfant** auprès de la Caisse des Écoles.

Cette inscription peut se faire dès la fin de l'année scolaire précédente. Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver vos repas via le portail famille ou auprès de la Caisse des Ecoles.

Les frais de restauration sont payables à terme échu chaque mois. Les avis de paiement sont envoyés par le Trésor Public.

Nous vous informons que vous avez la possibilité de visualiser les menus via l'application App' Table. Vous pouvez télécharger l'application sur Android ou sur IOS.

Vous y trouverez les menus de la semaine ainsi que les allergènes, en plus de conseils alimentaires et autres informations utiles pour vous et vos enfants.

## Allergies alimentaires

Au moment de l'inscription à la Caisse des Écoles, si l'enfant présente des allergies alimentaires, un PAI doit être mis en place entre les parents, l'Éducation Nationale et la Caisse des Ecoles. Il peut néanmoins déjeuner avec ses camarades. Le repas doit être fourni par les parents et déposé à l'école, à l'arrivée de l'enfant le matin, le tout dans un sac avec le nom de l'enfant. Les denrées non consommées à la fin du repas seront jetées pour des raisons d'hygiène.



# TARIFICATION CANTINE ET ALAE

Tarifs ALAE année scolaire 2024/2025				
Désignation du tarif	Quotient familial	Matin	Midi	Soir
F	EXT. LZAN	0,60 €	0,30 €	0,95 €
A	QF < 1050	0,55 €	0,27 €	0,90 €
B	851<QF<1050	0,50 €	0,25 €	0,80 €
C	651<QF<850	0,45 €	0,22 €	0,70 €
D	451 <QF<650	0,40 €	0,20 €	0,65 €
E ET G	QF <= 450	0,35 €	0,17 €	0,55 €

Tarifs cantine année scolaire 2024/2025			
DESIGNATION DU TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
D (extérieurs Lannemezan)	851<QF	4,60 €	4,87 €
A	QF < 1050	4,30 €	4,46 €
B	851<QF<1050	3,62 €	3,88 €
C	0<QF<850	1 €	1 €

# LES VACANCES SCOLAIRES



**Zone C, académie de Toulouse**

<b>Rentrée</b>	Le lundi 1er septembre 2025
<b>Toussaint</b>	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 (au matin)
<b>Noël</b>	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 (au matin)
<b>Hiver</b>	Du samedi 21 février 2026 au lundi 9 mars 2026 (au matin)
<b>Printemps</b>	Du samedi 18 avril 2026 au mardi 4 mai 2026 (au matin)
<b>Pont de l'ascension</b>	Du jeudi 14 mai 2026 au vendredi 15 mai 2026
<b>Été</b>	Le samedi 4 juillet 2026

# IV) LES ACCUEILS EXTRA SCOLAIRE

## LE CENTRE DE LOISIRS DE LANNEMEZAN



**Directrice** : Mme MAMER Anne

**Présidente** : Mme DUCLOS Colette

**Trésorier** : M. RAYNAL

**Secrétaire** : Mme PUYOL Sabine

369 rue du IV septembre 65300 Lannemezan

Téléphone : 09.79.20.58.43

Mail : [centreloisirslannemezan@orange.fr](mailto:centreloisirslannemezan@orange.fr)

### ACCUEILS

Accueil de loisirs pour les jeunes enfants, préadolescents et adolescents

- Centre maternel pour les enfants de 3 à 6 ans
- Centre de Loisirs pour les enfants de 7 à 16 ans

### PERIODES DE FONCTIONNEMENT :

Tous les mercredis à la journée ou 1/2 journée avec ou sans repas (accueil des enfants dès l'âge de 3 ans)

Les vacances scolaires : hiver, printemps, été et automne.

Les animations sont proposées selon les tranches d'âge, afin de respecter la sécurité et le rythme des enfants. En journée, l'équipe d'animation accueille vos enfants dès 7h30. Ils sont pris en charge jusqu'à 18h. Les animations se déroulent à partir de 9h jusqu'à 17h.

## INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS

Permanences inscriptions pour les mercredis : lundi et mardi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

- Au secrétariat du centre de loisirs : 369 rue du IV septembre.

Tel : 09.79.20.58.43

- Mail : [centreloisirslannemezan@orange.fr](mailto:centreloisirslannemezan@orange.fr)

## TARIFS

**Les tarifs sont calculés selon votre quotient familial.**

Exemple : tarif journée de 7h30 à 18h avec repas et gouter : à partir de 6 € pour les Lannemezanais.

## A SAVOIR

Des subventions sont allouées par la Ville de Lannemezan, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Grâce à ces subventions, la participation des familles a pu être réduite et la structure a pu se doter d'une équipe compétente et de nombreux partenariats.

## LE LOCAL JEUNES



**Directeur** : M BELAIR Fabien

**Animatrice et administration** : Mlle DUBOE Laurie

**Animateurs** : M. PEUVION Yohan, M. LACOUDANE Laurent

345 rue Pasteur 65300 Lannemezan

Téléphones : 05.62.99.13.37 / 06.17.36.87.58

## **ACCUEIL ADMINISTRATIF :**

**Période scolaire :** du lundi au vendredi de 8h à 18h (lundi 17h00)

**Période vacances scolaires :** du lundi au vendredi de 8h à 18h30  
(Accueil exceptionnellement fermé lors de certaines sorties)

Pour plus de renseignements, nous vous donnons rendez-vous :

- Sur place au 345 rue Pasteur - 65300 LANNEMEZAN.
- Tél : 05 62 99 13 37 / 06 17 36 87 58
- Adresse mail : [localjeunes@mairie-lannemezan.fr](mailto:localjeunes@mairie-lannemezan.fr)
- Sur le site internet : <https://localjeunes65.wixsite.com>
- Sur Instagram et Facebook : LocalJeunesLannemezan

## **ACCUEIL DES JEUNES :**

**Période scolaire :**

Le mercredi de 12h à 17h30

Soirées à thème le vendredi soir (selon programmation), de 17h à 22h

**Période vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi : de 8h à 18h30

(horaires modifiables selon la programmation)

Fermetures annuelles en août et aux vacances de Noël.

Le local jeunes est un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille des jeunes de 11 à 17 ans. Il propose des activités à la journée (payantes ou gratuites) mais aussi des séjours, des chantiers jeunes ou des bivouacs.

**Il est ouvert pendant les petites et grandes vacances scolaires de 8h00 à 18h30, ainsi que les mercredis de 12h à 17h30.**

Parfois, des soirées à thèmes sont proposées jusqu'à 22h30, selon la programmation.

Pour pouvoir s'inscrire au Local jeunes de Lannemezan, il faut être en 6ème minimum (ou y entrer à la rentrée de septembre lors des vacances d'été), et avoir maximum 17 ans révolus.

Les personnes qui habitent à l'extérieur de Lannemezan peuvent également profiter du Local Jeunes. Celles qui résident sur le territoire de la CCPL paieront le tarif Lannemezan, pour les autres un tarif extérieur sera appliqué.

Ces tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de la famille.

Pour les jeunes qui sont de "passage" et souhaitent quand même venir, il existe des adhésions à la semaine (jusqu'à deux semaines maximum).

Le local jeunes de Lannemezan est ouvert depuis 2007. Attentive aux attentes et besoins des jeunes et de leur famille, l'équipe d'animation adapte régulièrement les horaires d'ouverture et la programmation des activités.

Le projet pédagogique, en corrélation avec le projet éducatif de la caisse des écoles, est mis à jour chaque année, pour rester au plus près de l'actualité et des attentes de nos adhérents. Il met les jeunes au cœur de leur territoire, en les rendant acteurs de leurs loisirs et de leurs projets.

Depuis sa création, le local a vu plus de 300 jeunes, de tout horizon et tout milieu social, âgés de 10 ans et demi à 19 ans, participer à l'organisation de manifestations ou d'animations dans la ville, mais aussi à des séjours, des échanges européens, des chantiers jeunes, des rencontres inter-structures de jeunesse, des ateliers cuisine, des activités sportives, culturelles et manuelles à la journée ou en soirée, des montages de projets sur diverses thématiques : la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, le patrimoine, la prévention...

Ce lieu de rencontres, de découvertes, d'échanges et d'informations pour les jeunes a pour objectifs de les rendre plus autonomes et responsables, dans un cadre convivial où ils se sentent entendus et accompagnés. L'équipe pédagogique, constituée de professionnels diplômés, reste toujours disponible et veille à leur épanouissement.

C'est la CCPL (Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan) qui est en charge du financement des temps extra-scolaires.

